



Assemblée générale

Distr. générale
19 mars 2025
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Cinquante-huitième session

24 février-4 avril 2025

Point 4 de l'ordre du jour

Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne* **

Résumé

Le 8 décembre 2024, le Président syrien Bachar el-Assad et son Gouvernement ont été renversés par une coalition de groupes armés dirigée par Hay'at Tahrir el-Cham à l'issue d'une offensive militaire lancée le 27 novembre 2024. Durant l'offensive, des milliers de personnes qui étaient détenues, pour certaines depuis des décennies, dans les zones tenues jusque-là par le Gouvernement, ont été libérées.

Le chef d'Hay'at Tahrir el-Cham, Ahmed el-Sharaa, a mis en place des autorités intérimaires pour une période de transition allant jusqu'en mars 2025, avec la promesse de mener un dialogue national en vue de former un Gouvernement plus inclusif, avant une réforme constitutionnelle et la tenue d'élections. Le 29 janvier 2025, le Commandement des opérations militaires a annoncé l'abrogation de la Constitution syrienne de 2012, la dissolution du Parlement et celle du parti Baas, ainsi que la dissolution des forces militaires et des forces de sécurité de l'ancien Gouvernement. M. El-Sharaa a été nommé Président par intérim pour la durée de la période de transition.

En décembre 2024 et janvier 2025, la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne a été autorisée à se rendre dans le pays pour la première fois depuis le début de ses travaux en septembre 2011. Elle a rencontré les nouvelles autorités et des membres de la société civile et a effectué des visites dans plusieurs prisons et lieux de détention vidés de leurs occupants, ainsi que sur des sites de charniers.

Le présent rapport vise à fournir au Conseil des droits de l'homme des informations actualisées sur l'évolution de la situation des droits de l'homme et du droit humanitaire depuis la chute de l'ancien Gouvernement. On y trouvera un examen de certaines des principales difficultés auxquelles la République arabe syrienne pourrait être confrontée et des mesures qu'il pourrait être nécessaire de prendre pour répondre aux besoins du peuple syrien en matière de justice et rétablir la stabilité du pays. Un prochain document sera établi pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024 afin de garantir que les violations commises pendant cette période sont documentées.

* La version originale du présent rapport a été soumise aux services de conférence après la date prévue en raison de consultations avec l'État Membre.

** Les annexes du présent document sont reproduites telles qu'elles ont été reçues, dans la langue de l'original seulement.



I. Introduction

1. Le présent rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne¹ retrace les événements qui se sont produits dans le pays entre le 8 décembre 2024 et le moment de sa rédaction, à savoir la fin de janvier 2025². On y trouvera des informations sur les principales difficultés auxquelles la République arabe syrienne pourrait être confrontée dans un futur proche et sur les mesures qu'il pourrait être nécessaire de prendre pour répondre aux besoins du peuple syrien en matière de justice et rétablir la stabilité du pays.

II. Chute du Gouvernement

2. Le Gouvernement de Bachar el-Assad a été renversé le 8 décembre 2024, plus de treize ans après que des manifestations pacifiques se sont tenues pour protester contre celui-ci. Bachar el-Assad dirigeait le pays depuis juillet 2000, après avoir succédé à son père Hafez el-Assad ; sa chute a mis fin à plus de cinquante ans de règne de la famille Assad. Le Président a fui le pays et les forces d'opposition sont entrées dans Damas et en ont pris le contrôle. Au cours des douze jours précédents, Hay'at Tahrir el-Cham³, accompagnée d'une coalition de forces d'opposition, s'était emparée d'Alep, de Hama et de Homs dans le cadre d'une offensive baptisée « Opération Dissuasion de l'agression » lancée le 27 novembre 2024 dans un contexte d'intensification des frappes aériennes, d'attaques de drones à vue subjective et de drones suicides et de bombardements du sud d'Edleb par les forces progouvernementales, qui ont tué et blessé de nombreux civils.

3. L'éviction de Bachar el-Assad a fait naître l'espoir de voir s'achever un conflit armé né de la répression brutale opposée par le Gouvernement aux manifestations pacifiques depuis 2011. Plusieurs États Membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sont intervenus, ce qui a attisé et prolongé les violences, contraint plus de 15 millions de Syriens (plus des deux tiers du chiffre de la population d'avant-guerre) à fuir leur foyer depuis le début du conflit et fait des centaines de milliers de morts parmi les civils⁴. Le conflit, les catastrophes humanitaires et économiques et la destruction massive des villes, des infrastructures civiles, des installations médicales, des établissements d'enseignement et des sites patrimoniaux du pays ont fait des ravages dans la société. La Commission a établi des listes confidentielles d'auteurs présumés de violations et de crimes en République arabe syrienne appartenant à toutes les parties au conflit⁵.

4. Un grand nombre des violations et des crimes ont été commis dans le contexte de la détention. La Commission a estimé que l'ancien Gouvernement avait commis des crimes contre l'humanité, notamment des exterminations, des meurtres, des viols et des violences sexuelles, des actes de torture, des disparitions forcées et des emprisonnements. Elle a également documenté des cas d'exécutions sommaires, d'arrestations arbitraires, de disparitions forcées et de torture, y compris sous la forme de violences sexuelles, commises

¹ Les commissaires sont Paulo Sérgio Pinheiro (Président), Hanny Megally et Lynn Welchman.

² On trouvera à l'annexe III les communiqués de presse publiés par la Commission durant cette période.

³ Hay'at Tahrir el-Cham avait été inscrite sur la liste des entités terroristes en application de la résolution 2170 (2014) du Conseil de sécurité. Voir aussi A/HRC/46/54, par. 7, note de bas de page 13.

⁴ Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme estime que le conflit a directement causé la mort de 306 887 civils entre le 1^{er} mars 2011 et le 31 mars 2021 (voir A/HRC/50/68). En outre, depuis 2011, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, plus de 6 millions de réfugiés syriens ont été recensés et, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le conflit a déplacé 7,2 millions de personnes à l'intérieur du pays. Des millions de réfugiés ont été recensés dans des États d'accueil en Europe et au Moyen-Orient. Voir aussi <https://www.unhcr.org/sy/31169-unhcrs-grandi-calls-for-global-action-to-support-syrians-returning-home.html>.

⁵ A/HRC/46/54, par. 70.

tout au long du conflit par différentes parties étatiques et non étatiques, et a estimé que ces violations constituaient un trait saillant du conflit⁶.

5. Des milliers de détenus ont été libérés des lieux de détention, mais on ignore encore quel a été le sort des nombreuses personnes qui ont disparu alors qu'elles étaient sous la garde des services de l'État, dont le nombre est estimé à plus de 100 000, et l'on craint qu'elles n'aient été exécutées ou qu'elles ne soient mortes pendant leur détention.

6. Les documents et les preuves détenus par les principaux services de l'État, notamment par la justice militaire et la police militaire, les centres de détention gérés par les agences de renseignement de l'ancien Gouvernement et les prisons, seront essentiels pour élucider le sort des personnes disparues et faire en sorte que les auteurs de crimes et de violations répondent de leurs actes. À la mi-décembre 2024, au cours de sa première visite⁷ en République arabe syrienne, la Commission a constaté avec inquiétude que, dans certains endroits, des éléments de preuve pourraient avoir été délibérément retirés, brûlés ou détruits d'une autre manière. Elle a demandé aux nouvelles autorités de s'attacher en priorité à protéger les preuves et les sites de charniers présumés⁸. Au cours de sa deuxième visite, début janvier 2025, la Commission a constaté que les nouvelles autorités avaient pris un certain nombre de mesures pour sécuriser de nombreux sites, mais qu'il fallait encore intensifier les efforts, notamment pour mieux faire comprendre l'importance de la préservation des preuves. La Commission s'est également rendue sur un certain nombre de sites de charniers et a été informée de l'existence de plusieurs autres⁹.

7. L'ancien Gouvernement ayant refusé à maintes reprises d'autoriser la Commission à entrer dans le pays et d'engager toute forme de dialogue avec elle, la volonté des nouvelles autorités d'avoir des échanges sur les questions relatives aux droits de l'homme est un progrès qui mérite d'être salué¹⁰. Les questions et les problèmes qui ont été traités lors de la visite de la Commission en janvier 2025 portaient notamment sur l'importance de ne pas répéter les erreurs et les violations du passé et de prendre les mesures nécessaires pour établir les responsabilités et pour que la justice soit rendue. La Commission a reçu des informations concernant les difficultés rencontrées en ce qui concerne la protection de tous les citoyens et la nécessité de réformer et de renforcer le système judiciaire afin de permettre à tous les Syriens d'avoir accès à la justice et d'éviter ainsi les actes de vengeance et le recours à la justice populaire. Elle a souligné combien il importait de protéger les preuves et de veiller à ce que tous les détenus, y compris les membres des anciennes forces gouvernementales et les agents de l'État soupçonnés de crimes, soient traités humainement, en insistant tout particulièrement sur l'accès à toutes les personnes détenues et les garanties d'un procès équitable.

8. Depuis la chute de Bachar el-Assad, un transfert ordonné du pouvoir entre l'ancien Premier Ministre, Mohammad el-Jalali, et le nouveau Premier Ministre par intérim, Mohammed el-Bashir, a été facilité par M. El-Sharaa, alors chef du Commandement des opérations militaires. La plupart des fonctionnaires ont été maintenus à leur poste afin d'assurer la continuité. Les nouvelles autorités ont également annoncé une amnistie générale¹¹ pour les conscrits de l'armée arabe syrienne et se sont engagées à amener les membres des forces de sécurité et de l'armée qui avaient été impliqués dans des crimes à

⁶ Voir A/HRC/46/55, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2013/12/un-panel-concludes-enforced-disappearances-syria-widespread-and-being-used?sub-site=HRC>, <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/hrc/iici-syria/no-end-in-sight> et <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2025/01/web-agony-un-commissions-report-unveils-depths-former-governments-detention>.

⁷ Voir <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2024/12/un-commission-inquiry-team-visits-syria-welcomes-encouraging-signs-new>.

⁸ Voir <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2024/12/un-syria-commission-calls-protection-civilians-humane-treatment-ex>.

⁹ Voir <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2025/01/un-syria-commissioner-underscores-solidarity-syrian-people-first-mission>.

¹⁰ Voir A/HRC/S-17/2/Add.1.

¹¹ Agence arabe syrienne d'informations, message Telegram, 9 décembre 2024, disponible à l'adresse <https://t.me/SyrianArabNewsAgency/119101> (en arabe).

répondre de leurs actes¹². Deux femmes ont été nommées respectivement Présidente de la Banque centrale et Gouverneure de Soueïda.

9. Au moment de la rédaction du présent rapport, les autorités intérimaires dirigées par le Premier Ministre El-Bashir, qui était auparavant Premier Ministre du Gouvernement du salut¹³, sont chargées de superviser une brève période de transition qui court jusqu'au 1^{er} mars 2025. Elles ont indiqué qu'elles s'employaient à organiser dans les trois mois un dialogue national qui serait suivi de la rédaction d'une nouvelle constitution et de la convocation d'élections nationales dans un délai de quatre ans.

10. De nombreux États Membres ont salué la chute de Bachar el-Assad et ont à la fois fait part d'un optimisme prudent et d'inquiétudes quant à la stabilité du pays et à son avenir. De nombreuses délégations de haut niveau se sont rendues à Damas pour rencontrer les nouvelles autorités. Les États Membres ont renouvelé le soutien de la communauté internationale à une transition politique pacifique et inclusive et à une cessation immédiate des hostilités, notamment à l'occasion des réunions tenues à Aqaba (Jordanie) le 14 décembre 2024 et à Riyad le 12 janvier 2025.

11. Au moment de l'établissement du présent rapport, des discussions étaient en cours au sujet, entre autres, de la suspension ou de la levée des sanctions et de la radiation de Hay'at Tahrir al-Sham de la liste des entités terroristes établie par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Le 6 janvier 2025, le Département du Trésor des États-Unis d'Amérique a accordé une exemption de six mois afin que les sanctions américaines n'entravent pas les services essentiels, notamment la fourniture d'électricité, d'énergie, d'eau et d'assainissement¹⁴. Le 27 janvier 2025, l'Union européenne a annoncé qu'elle s'était accordée sur une feuille de route visant à alléger les sanctions visant la République arabe syrienne¹⁵. La Commission a exhorté les États Membres à suspendre toutes les sanctions sectorielles unilatérales afin de permettre aux Syriens de commencer à reconstruire leur pays¹⁶.

12. En janvier 2025, les autorités intérimaires ont invité le Procureur de la Cour pénale internationale à se rendre en République arabe syrienne. En plus d'envisager de renvoyer la situation du pays devant la Cour pénale internationale et de ratifier le Statut de Rome de la Cour, les autorités intérimaires pourraient souhaiter ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants afin de souligner que de telles violations n'ont pas leur place dans une nouvelle République arabe syrienne.

13. Après avoir rencontré les chefs des factions militaires le 29 janvier, le Commandement des opérations militaires a annoncé l'abrogation de la Constitution syrienne de 2012, la dissolution du Parlement et celle du parti Baas, ainsi que la dissolution des forces militaires et des forces de sécurité de l'ancien Gouvernement. Il a également annoncé que toutes les factions militaires seraient regroupées sous un commandement unifié et que M. El-Sharaa serait nommé chef de facto des autorités intérimaires pendant la période de

¹² Agence arabe syrienne d'informations, message Telegram, 10 janvier 2025, disponible à l'adresse <https://t.me/SyrianArabNewsAgency/120891> (en arabe).

¹³ A/HRC/39/65, par. 60.

¹⁴ Voir <https://home.treasury.gov/news/press-releases/jy2770>.

¹⁵ Kaja Kallas (@kajakallas) : « Les ministres des affaires étrangères de l'UE viennent de s'accorder sur une feuille de route visant à alléger les sanctions européennes visant la Syrie. Nous voulons agir rapidement, mais la levée des sanctions pourra être annulée si de mauvaises décisions sont prises. » (traduction non officielle), 27 janvier 2025 (disponible à l'adresse <https://x.com/kajakallas/status/1883902899174154643>) ; Asaad el-Shaibani (@Asaad_Shaibani) : « Nous saluons la mesure positive qu'a prise l'Union européenne de suspendre les sanctions imposées à la Syrie pendant un an et nous attendons avec impatience leur levée définitive. Nous espérons que cette décision aura un impact positif sur l'ensemble des aspects du quotidien du peuple syrien et garantira un développement durable » (traduction non officielle), 27 janvier 2025 (disponible à l'adresse https://x.com/Asaad_Shaibani/status/1883920806520238150).

¹⁶ Voir <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2024/12/un-syria-commission-calls-protection-civilians-humane-treatment-ex>.

transition. M. El-Sharaa a également été chargé de mettre en place un conseil législatif provisoire.

III. Contexte de la chute de l'ancien Gouvernement

14. Dans les mois qui ont précédé la chute de Bachar el-Assad, les violences et les violations des droits de l'homme se sont poursuivies sans relâche sur tout le territoire de la République arabe syrienne¹⁷. La fragmentation politique et sociale, associée à la détérioration de la situation économique et humanitaire, s'est aggravée tandis que l'ancien Gouvernement refusait de prendre part à des négociations de fond en vue d'une juste résolution du conflit.

15. Au contraire, les attaques perpétrées par les forces progouvernementales¹⁸ dans des zones civiles densément peuplées, au moyen de frappes aériennes, de tirs d'artillerie et de drones suicides, se sont poursuivies jusqu'aux tout derniers jours du régime El-Assad. Ces attaques ont tué et mutilé de très nombreux civils, y compris des femmes et des enfants.

16. Jusqu'au 8 décembre 2024, les libertés politiques sont restées très limitées. Les candidats du parti Baas et leurs alliés ont remporté la majorité des sièges aux élections législatives, et tous s'attendaient à ce que le Parlement nouvellement élu adopte un amendement constitutionnel visant à prolonger le mandat de Bachar el-Assad, qui devait arriver à échéance en 2028.

17. Malgré les restrictions de l'espace civique, les Syriens ont continué à manifester contre le Gouvernement. Dans la province de Soueïda, les manifestations se sont poursuivies tout au long de l'année 2024, témoignant d'une frustration croissante de la population face à l'incapacité du Gouvernement d'améliorer la situation politique et économique. Plus au nord, la perspective de la réouverture, dans la province d'Alep, du point de passage d'Abou el-Zendeïn, qui reliait les zones contrôlées par le Gouvernement à celles aux mains de l'Armée nationale syrienne soutenue par la Türkiye, a déclenché des manifestations, car la population craignait qu'il s'agisse d'un premier pas vers une normalisation des relations entre les Gouvernements turc et syrien. Dans le sud du pays, les accords de réconciliation imposés par le Gouvernement ont continué d'échouer, ce qui a aggravé les tensions.

18. Dans le même temps, certains pays ont cherché à normaliser leurs relations avec la République arabe syrienne pour essayer de servir leurs intérêts nationaux et régionaux. La normalisation des relations avec les États voisins par l'intermédiaire de la Ligue des États arabes a progressé lentement ; le Comité de liaison arabe s'est réuni pour la deuxième fois le 10 septembre 2024, un an après sa première réunion. Bachar el-Assad s'est montré réticent à faire des concessions. Les relations avec la Türkiye n'ont pas non plus évolué, car Bachar el-Assad insistait pour qu'un accord-cadre visant à ce que les forces armées turques se retirent du territoire syrien soit conclu avant toute discussion.

19. Dans le même temps, l'intensification des hostilités dans la région en raison des guerres à Gaza et au Liban a continué d'avoir d'importantes répercussions sur la République arabe syrienne. Les Forces de défense israéliennes ont de plus en plus pris pour cible des sites supposément liés à la République islamique d'Iran et au Hezbollah sur le territoire syrien, ainsi que des sites militaires syriens, dans l'objectif, selon elles, d'empêcher le transfert d'armes de pointe au Hezbollah et à d'autres groupes affiliés à la République islamique d'Iran. Suite à l'escalade des hostilités au Liban, des bases militaires américaines en République arabe syrienne ont été attaquées à plusieurs reprises par des milices soutenues par l'Iran¹⁹. De nombreuses frappes ont été menées par les États-Unis contre ces milices en novembre 2024, semble-t-il dans le but de réduire la capacité de celles-ci de planifier et de

¹⁷ Un prochain document sera établi pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024, afin de garantir que les violations commises pendant cette période sont documentées.

¹⁸ A/HRC/46/54, par. 19.

¹⁹ Voir <https://www.centcom.mil/MEDIA/PRESS-RELEASES/Press-Release-View/Article/3961583/centcom-forces-strike-iranian-aligned-targets-in-syria-in-response-to-attacks-o> et <https://www.centcom.mil/MEDIA/PRESS-RELEASES/Press-Release-View/Article/3963055/us-central-command-forces-strike-iranian-aligned-targets-in-syria-in-response-t>.

lancer des attaques contre les forces américaines et les forces de la coalition dirigée par les États-Unis dans la région²⁰.

20. Du fait des événements qui se sont produits dans la région, notamment les attaques d'Israël contre des dirigeants de premier et de second rang du Hezbollah, et l'assassinat de son Secrétaire général, Hassan Nasrallah, la présence du Hezbollah et d'autres groupes armés affiliés à la République islamique d'Iran en République arabe syrienne a diminué. Dans le même temps, la Fédération de Russie a retiré une partie de ses forces du pays en raison de l'évolution de la situation à la suite de son invasion de l'Ukraine. Dans ce contexte d'affaiblissement des forces progouvernementales, Hay'at Tahrir el-Cham a lancé son offensive sur Alep le 27 novembre 2024, immédiatement après la conclusion d'un cessez-le-feu entre Israël et le Liban. La République islamique d'Iran et la Fédération de Russie n'ont pas suffisamment soutenu le Gouvernement pour lui permettre de contrer l'avancée d'Hay'at Tahrir el-Cham sur Damas.

21. La coalition de la Chambre des opérations du Sud, issue des groupes armés d'opposition présents dans les provinces du sud, a pris Damas en coopération avec Hay'at Tahrir el-Cham et a été le premier groupe d'opposition à entrer dans la capitale.

IV. Événements survenus depuis la fin de novembre 2024

22. La chute du Gouvernement de Bachar el-Assad n'a pas mis fin au conflit syrien. Dans le nord et le nord-est du pays, les avancées de l'Armée nationale syrienne dans les zones tenues par les Forces démocratiques syriennes et d'autres groupes armés ont menacé d'attiser le conflit et d'avoir des conséquences sur les civils qui avaient été déplacés depuis le 30 novembre 2024. Les revendications de longue date des tribus arabes dans les zones contrôlées par les Forces démocratiques syriennes ont également menacé la sécurité et la stabilité de l'est du pays. Des frappes aériennes dont on soupçonne qu'elles ont été menées par la Türkiye se sont poursuivies dans le nord et le nord-est. Daech a continué d'augmenter la cadence de ses opérations²¹. Le centre, l'est et le sud de la République arabe syrienne sont demeurés dans l'insécurité et ont continué de subir des frappes aériennes israéliennes, tandis que les Forces de défense israéliennes se sont introduites à de nombreuses reprises dans le sud-ouest du pays, dépassant le plateau du Golan occupé pour pénétrer plus loin sur le territoire syrien. La situation de sécurité du sud du pays est restée complexe et volatile et a souffert des tensions permanentes entre des groupes armés rivaux.

23. Au cours des premières semaines qui ont suivi l'installation des autorités intérimaires, des opérations de sécurité visant à poursuivre les derniers éléments des forces gouvernementales qui n'avaient pas déposé les armes ont déclenché des affrontements et entraîné une augmentation des troubles et de l'insécurité dans les zones côtières²². La Commission a reçu des informations selon lesquelles des meurtres, des pillages, des enlèvements et des séquestrations se seraient produits dans les provinces de Lattaquié, de Tartous, de Homs et de Hama.

24. Alors que l'ancien Gouvernement et ses forces se retiraient de l'ouest du pays, plusieurs attaques semblent être des représailles contre des personnes et des biens ont été signalées. La Commission a reçu des allégations de violences physiques, de pillages et de dégâts matériels dans des zones précédemment contrôlées par l'ancien Gouvernement. Par exemple, une vidéo filmée en décembre 2024 et diffusée sur les réseaux sociaux montre ce qui semble être l'exécution par des membres d'un groupe armé de deux soldats hors de combat de l'Armée arabe syrienne dans une ferme d'Al Rabia, dans la campagne de Hama.

25. Fin janvier 2025, la Commission a reçu de nouvelles informations selon lesquelles des individus armés auraient exécuté des personnes qui avaient été membres des forces de sécurité progouvernementales ou qui étaient soupçonnées d'être associées à l'ancien

²⁰ Ibid.

²¹ S/2024/583, par. 5 et 43 ; A/HRC/57/86, par. 9.

²² Voir الأمن العام يطلق سراح 275 موقوفاً من عناصر النظام المخلوع في حمص (en arabe).

Gouvernement dans les provinces de Rif-Damas et de Homs. Des enquêtes sur ces faits et d'autres faits similaires sont en cours.

26. La Commission a pris note de déclarations publiques de décembre 2024 dans lesquelles les autorités intérimaires affirmaient que les violences commises dans les prisons gérées par Hay'at Tahrir el-Cham à Edleb n'avaient pas été commises sur les ordres ou les directives de l'organisation et que celle-ci avait déjà sanctionné les personnes impliquées²³. Les autorités intérimaires se sont également engagées à faire en sorte que les auteurs de crimes contre le peuple syrien aient à répondre de leurs actes²⁴. La Commission a hâte de poursuivre la collaboration menée avec les nouvelles autorités pour veiller à ce que ces violations cessent, à ce que les familles obtiennent justice et à ce que les auteurs de ces violences soient sanctionnés²⁵.

27. Alors que l'ancien Gouvernement s'effondrait, les Forces de défense israéliennes ont mené, du 8 au 17 décembre 2024, une campagne militaire sans précédent sur tout le territoire de la République arabe syrienne, au cours de laquelle plus de 350 frappes ont visé des installations, des équipements et des fournitures militaires²⁶. Pour la première fois depuis 1973, ces forces ont traversé la zone tampon démilitarisée pour occuper plusieurs sites stratégiques, notamment le mont Hermon et certaines zones de la province de Qouneïtra et de la région de Jéziré. Israël a déclaré que l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes contrôlé par l'ONU avait été rompu à la suite de la chute du Gouvernement El-Assad²⁷. Le 9 décembre 2024, la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'ONU a adressé des lettres identiques au Secrétaire général et à la présidence du Conseil de sécurité, dans lesquelles elle condamnait « avec la plus grande fermeté cette agression israélienne », estimant qu'il s'agissait d'une grave violation de l'Accord sur le dégagement et de sa souveraineté, de son unité et de son intégrité territoriale²⁸. De même, la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement a déclaré qu'elle avait informé ses homologues israéliens que les actions de leur pays constituaient une violation de l'Accord²⁹ et le Secrétaire général a condamné ces actes en tant que violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne³⁰. On trouvera à l'annexe II une carte de la présence des forces israéliennes à l'intérieur et à l'est de la zone d'opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement. Les ordres d'évacuation des Forces de défense israéliennes ont provoqué des déplacements dans le sud de la République arabe syrienne, ce qui a attisé les tensions entre les deux pays³¹. Des civils qui protestaient contre l'incursion israélienne dans les provinces de Deraa et de Qouneïtra

²³ Voir <https://edition.cnn.com/2024/12/06/middleeast/syria-rebel-forces-hayat-tahrir-al-sham-al-jolani-intl-latam/index.html>.

²⁴ Agence arabe syrienne d'informations, message Telegram, 10 janvier 2025, disponible à l'adresse <https://t.me/SyrianArabNewsAgency/120891> (en arabe) et Levant24 (@Levant_24_), Shadi el-Waisi, Ministre de la justice syrien : « Des tribunaux spéciaux seront créés afin de poursuivre les auteurs de crimes contre le peuple syrien » (traduction non officielle), 14 janvier 2025, disponible à l'adresse https://x.com/Levant_24_/status/1879147960778596675?mx=2.

²⁵ Réunions de la Commission avec les autorités intérimaires à Damas (République arabe syrienne) les 6 et 8 janvier 2025.

²⁶ Voir « The IDF Struck Strategic Weapons Stockpiles in Syria », 12 décembre 2024, disponible à l'adresse <https://www.idf.il/en/mini-sites/idf-press-releases-israel-at-war/december24-pr/the-idf-struck-strategic-weapons-stockpiles-in-syria> ; https://specialenvoysyria.unmissions.org/sites/default/files/2024-12-17_secco_un_special_envoy_for_syria_mr_geir_o.pedersen_briefing_as_delivered_13_0.pdf.

²⁷ Benjamin Nétanyahou (@netanyahu) : « C'est un jour historique pour le Moyen-Orient. La chute du régime El-Assad et de la tyrannie de Damas est source de grandes possibilités mais également de risques importants... Nous tendons la main à tous ceux qui se trouvent au-delà de notre frontière en Syrie : aux Druzes, aux Kurdes, aux chrétiens et aux musulmans qui veulent vivre en paix avec Israël. » (traduction non officielle), 8 décembre 2024, disponible à l'adresse <https://x.com/netanyahu/status/1865757924594786810>.

²⁸ [A/79/687-S/2024/888](https://www.un.org/press/en/2024/888).

²⁹ Voir <https://peacekeeping.un.org/en/undof-press-statement>.

³⁰ Voir <https://www.un.org/sg/en/content/sg/press-encounter/2024-12-19/secretary-generals-press-encounter-syria>.

³¹ Voir <https://www.un.org/sg/en/content/highlight/2024-12-19.html-0>.

auraient essuyé des tirs à balles réelles alors que des soldats israéliens ouvraient le feu sur les manifestants.

28. Dans d'autres régions du sud de la République arabe syrienne, la situation en matière de sécurité est restée instable et des meurtres, des enlèvements et des pillages commis par des personnes non identifiées ont été signalés dans la province de Deraa et dans le sud de la province de Rif-Damas. Des manifestations sporadiques ont encore eu lieu dans la province de Soueïda. M. El-Sharaa a rencontré le chef de la communauté druze pour répondre aux craintes de celle-ci.

29. Par ailleurs, après la chute de l'ancien Gouvernement, les accès au camp de personnes déplacées de Roukban ont été ouverts, et, selon les informations reçues, les personnes qui s'y trouvaient encore auraient pu partir.

30. Le 30 novembre 2024, trois jours après le début de l'offensive d'Hay'at Tahrir el-Cham, l'Armée nationale syrienne³² a lancé une offensive baptisée « Opération Aube de la liberté » contre les forces gouvernementales et les Forces démocratiques syriennes dans le nord de la province d'Alep. Cette opération a entraîné un déplacement massif de civils, dont de nombreux Kurdes déplacés d'Afrin lors de l'opération Rameau d'olivier en 2018, vers des zones tenues par les Forces démocratiques syriennes dans le nord-est³³. L'Armée nationale syrienne a repris Manbej aux Forces démocratiques syriennes le 11 décembre 2024. Au moment de la rédaction du présent rapport, des affrontements intenses, des frappes aériennes et des bombardements, y compris dans des zones résidentielles, faisant des victimes civiles et causant des dommages à des biens de caractère civil ainsi que des coupures de courant, continuaient d'être signalés dans les zones de front. De nombreux bâtiments publics et privés, y compris des maisons, des écoles et des installations médicales, auraient été pillés. Des combattants menaceraient et voleraient les civils en leur soutirant de l'argent ou des objets de valeur en échange du passage de points de contrôle. Des vidéos montrant des combattants blessés des Forces démocratiques syriennes et de l'Armée arabe syrienne en train d'être brutalisés ou exécutés ont été diffusées sur des réseaux sociaux favorables à l'Armée nationale syrienne.

31. Des cellules de Daech étaient toujours présentes dans le désert de la République arabe syrienne et dans la province de Deïr el-Zor. Le Commandement central des États-Unis a annoncé avoir frappé plus de 75 cibles de Daech en République arabe syrienne le jour de la fuite de l'ancien Président. Depuis, les forces du Commandement central des États-Unis ont continué à prendre pour cible des sites supposés être des camps de Daech et des membres présumés du groupe. Au début du mois de janvier 2025, avec l'appui de forces américaines, les Forces démocratiques syriennes ont également mené une opération contre Daech près de Deïr el-Zor, qui a abouti à la capture de membres présumés du groupe³⁴.

32. Au cours des neuf dernières années, les Forces démocratiques syriennes ont maintenu en détention, souvent au secret, environ 9 000 hommes et garçons syriens ou étrangers³⁵ soupçonnés d'avoir appartenu ou d'avoir été associés à Daech, sans que ces accusations ne fassent l'objet d'un examen adéquat et sans garanties judiciaires³⁶. Les Forces démocratiques syriennes ont également maintenu en détention plus de 40 000 personnes, dont plus de

³² A/HRC/42/51, par. 16 ; A/HRC/46/54, par. 18.

³³ Voir <https://www.unocha.org/publications/report/syrian-arab-republic/whole-syria-flash-update-no-4-recent-developments-syria-10-december-2024>.

³⁴ Voir <https://www.centcom.mil/MEDIA/PRESS-RELEASES/Press-Release-View/Article/4022514/centcom-and-partner-forces-conduct-operations-in-iraq-and-syria-to-defeat-isis>.

³⁵ Voir https://media.defense.gov/2024/May/02/2003455786/-1-/1/1/OIR_Q2_MAR2024_FINAL_508.PDF.

³⁶ A/HRC/46/55, par. 95 ; A/HRC/51/45, par. 94 et 101 ; A/HRC/52/69, par. 120 ; A/HRC/54/58, par. 97. Voir également le document de séance de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne sur la torture et les mauvais traitements en République arabe syrienne de 2020 à 2023, par. 111, disponible à l'adresse <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/sessions-regular/session53/A-HRC-53-CRP5.docx>.

25 000 enfants³⁷, dans des camps d'internement dans le nord-est du pays, en raison de leurs liens présumés avec des combattants de Daech³⁸.

33. Le 23 janvier 2025, l'administration autonome du nord-est a annoncé qu'elle autoriserait les résidents syriens du camp de Hol à Hassaké à retourner volontairement dans leurs foyers d'origine en République arabe syrienne³⁹. Une proposition similaire avait été faite en 2020, mais de nombreuses familles originaires de zones contrôlées par le Gouvernement avaient refusé par crainte de l'ancien régime. L'administration autonome a indiqué qu'il n'y avait plus de raison de rester dans le camp et s'est engagée à assurer le transport et à fournir le soutien nécessaire aux personnes souhaitant partir⁴⁰.

34. Depuis la chute de l'ancien Gouvernement le 8 décembre 2024, plus de 200 000 réfugiés syriens sont rentrés, souvent pour la première fois depuis plus de dix ans⁴¹. Les réfugiés syriens et les personnes déplacées à l'intérieur du pays qui ont finalement pu retourner chez eux ont décrit à la Commission comment des villes et leurs infrastructures avaient été complètement détruites : les maisons avaient été démolies, pillées ou endommagées et plus aucun service de base n'était fourni⁴².

V. Difficultés à venir

35. La chute de l'ancien Gouvernement marque un nouveau départ pour le peuple syrien, qui a subi des violences et des atrocités indicibles au cours des quatorze dernières années. Dans le même temps, la République arabe syrienne reste profondément fragmentée et des groupes armés non étatiques et des puissances régionales continuent de se disputer le contrôle de certaines zones ou cherchent à y exercer une influence. Il est temps de donner la priorité aux besoins des Syriens et de faire s'engager le pays sur la voie d'un avenir stable, prospère et juste, qui garantisse à sa population le respect des droits de l'homme et de la dignité dont elle est privée depuis longtemps.

36. Les autorités intérimaires doivent faire face à de nombreuses difficultés dans un pays déchiré par l'un des conflits les plus meurtriers du siècle et confronté à une crise liée à des déplacements massifs. Le conflit et la destruction généralisée des infrastructures civiles ont fait des ravages dans la société, entraîné des divisions sectaires et ethniques et entravé l'avènement d'une République arabe syrienne sûre, stable et respectueuse des droits de l'homme.

37. Les autorités intérimaires ont fait des déclarations bienvenues dans lesquelles elles affirmaient leur engagement à protéger les droits de l'homme de tous les citoyens syriens,

³⁷ Au 31 décembre 2024, 42 249 personnes, dont 25 588 enfants et 13 719 femmes.

³⁸ Voir Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, « Punishing the innocent: ending violations against children in north-east Syria », document d'orientation, 20 mars 2024, disponible à l'adresse <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/coisyrria/policypapersieges29aywar/2024-03-18-punishing-innocent.pdf> ; A/HRC/49/77, par. 112. Voir aussi, par exemple, Comité international de la Croix-Rouge, *La détention par les groupes armés non étatiques : Obligations au regard du droit international humanitaire et exemples de mise en œuvre* (Genève, 2023), p. 37, 38 et 55 à 57.

³⁹ (@aanes_official) : « Alors que la Syrie amorce une nouvelle phase avec la chute du régime Assad, nous ouvrons la voie vers le retour volontaire des Syriens du camp de Hol dans leurs régions avec notre plein appui. Nous prions instamment l'Organisation des Nations Unies de garantir le retour en toute sécurité des personnes déplacées d'Afrin, de Ras el-Ain et de Tell Abiad. » (traduction non officielle), 23 janvier 2025, disponible à l'adresse https://x.com/aanes_official/status/1882349857601732789.

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Voir <https://reporting.unhcr.org/syria-situation-crisis-regional-flash-update-11>.

⁴² Voir le document de séance de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne « Pillage and plunder: unlawful appropriation and destruction of properties of refugees and internally displaced persons in the Syrian Arab Republic » disponible à l'adresse <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/coisyrria/a-hrc-58-crp2-coi-syria-20250206.pdf>.

quelle que soit leur appartenance ethnique ou religieuse. Elles ont également donné des assurances aux anciens fonctionnaires et aux soldats qui ont déposé les armes⁴³.

38. S'agissant de l'avenir du pays, les Syriens ont soulevé plusieurs questions qu'ils ont besoin que les nouvelles autorités abordent et qu'ils s'attendent à ce qu'elles traitent, notamment la recherche de la justice, l'établissement des responsabilités concernant les atrocités commises en République arabe syrienne pendant le conflit et la garantie que de tels abus ne s'y reproduiront jamais. Des réformes législatives, judiciaires et institutionnelles doivent être menées pour garantir que des lois et des organes de l'État qui précédemment ont porté atteinte aux droits fondamentaux respecteront et protégeront ces droits à l'avenir. Ces réformes sont essentielles pour établir un système judiciaire qui soit capable de rendre la justice et de poursuivre les auteurs des crimes commis dans le passé. La réforme du droit interne de la République arabe syrienne, y compris du droit pénal, du cadre de lutte contre le terrorisme et du système judiciaire, est indispensable pour garantir l'accès à la justice.

39. Les Syriens ont également exprimé qu'il était vital de protéger et de préserver les preuves des crimes et des violations des droits de l'homme, qui serviront aux futures procédures judiciaires et à la recherche de la vérité. Il s'agit entre autres de faire la lumière sur le sort des milliers de personnes portées disparues et de personnes disparues et sur le lieu où elles se trouvent. Idéalement, la recherche de la vérité devrait englober des activités visant à identifier les causes profondes des griefs qui ont conduit au conflit en République arabe syrienne. Les Syriens ont également indiqué que les nouvelles autorités devaient répondre au besoin de justice des victimes et des survivants, notamment au moyen de programmes de réparation et d'autres voies de recours, y compris en remédiant aux problèmes liés aux droits au logement, à la terre et à la propriété et aux documents d'état civil manquants et en fournissant des services de santé mentale et de soutien psychosocial.

40. La destruction et le pillage généralisés des villes et des villages perpétrés par les forces gouvernementales et des groupes armés non étatiques pendant le conflit freinent considérablement le retour des Syriens dans leurs foyers et sur leurs terres d'origine. Une amélioration rapide de l'accès aux services, notamment à l'électricité, et une amélioration générale de la situation économique aideraient la population à commencer à reconstruire le pays.

41. La société civile aura beaucoup à apporter à la construction d'une nouvelle République arabe syrienne. Il est nécessaire de lever les restrictions imposées par l'ancien Gouvernement qui empêchaient les organisations de la société civile syrienne de mener des activités dans le pays.

42. Les besoins prioritaires du peuple syrien appellent un effort à grande échelle, dans le cadre duquel les nouvelles autorités pourraient collaborer avec les entités nationales et internationales de défense des droits de l'homme et d'aide humanitaire qui ont proposé leur aide, notamment les organisations de la société civile syrienne et les associations de familles, l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne et le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Il est essentiel que les Syriens jouent un rôle de premier plan dans l'orientation des initiatives visant à rendre la justice et à établir les responsabilités, avec le plein soutien de la communauté internationale.

43. Les États Membres devraient soutenir les efforts déployés à cet effet par les nouvelles autorités, les organisations de la société civile syrienne, les associations de familles et les entités internationales.

44. Alors que la nouvelle République arabe syrienne se dessine, les États Membres peuvent jouer un rôle clef en levant d'urgence les sanctions sectorielles et en réexaminant ou

⁴³ (@Dissuasion de l'agression (Syrie)) : « À nos héros révolutionnaires et aux soldats et officiers du régime Assad » (traduction non officielle), message Telegram, 7 décembre 2024, disponible à l'adresse https://t.me/radea_edoan/6651 (en arabe).

en suspendant les autres sanctions imposées au pays afin de s'assurer qu'elles ne nuisent pas aux possibilités de reconstruction.

45. Pour assurer un relèvement durable, il faut donner la priorité au renforcement de l'économie de la République arabe syrienne, qui a été anéantie par la guerre, la mauvaise gestion et la corruption de l'ancien Gouvernement et par les mesures coercitives unilatérales. Les autorités intérimaires ont commencé à prendre des mesures visant à redynamiser les industries locales, que la communauté internationale devrait pleinement soutenir.

46. Malgré la cessation des hostilités dans certaines zones du pays, les besoins humanitaires restent extrêmement importants. Avant le 27 novembre 2024, 16,7 millions d'habitants avaient déjà besoin d'une aide humanitaire, et 3,1 millions d'entre eux étaient en situation d'insécurité alimentaire grave⁴⁴. Des cas de pénuries alimentaires dans de grandes villes ont été signalés et le prix du pain dans les provinces d'Edleb et d'Alep a augmenté de 900 % entre le 27 novembre et le 9 décembre 2024⁴⁵. En décembre 2024, 664 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur de la République arabe syrienne, dont 75 % de femmes et d'enfants⁴⁶. Il est impératif que les États Membres augmentent dès maintenant les contributions financières qu'ils fournissent au titre de l'aide humanitaire aux Syriens, y compris aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et aux réfugiés, ainsi qu'au titre des efforts de reconstruction, qui sont requis d'urgence.

47. Les donateurs et la communauté internationale devraient travailler de concert pour veiller à la complémentarité, à l'inclusion et à la transparence. L'ONU, les États Membres et les donateurs doivent veiller à ce que le peuple syrien dans son ensemble dirige le processus visant à déterminer les domaines dans lesquels une aide internationale est nécessaire. Il est temps de placer le peuple syrien au cœur de la planification et de tous les processus. Bien que le conflit se poursuive dans certaines zones du pays, après des décennies de colonialisme suivies de décennies de répression, les Syriens doivent enfin être libres de forger et de réaliser leur vision commune, sans faire l'objet d'aucune ingérence extérieure mais en bénéficiant de la solidarité internationale.

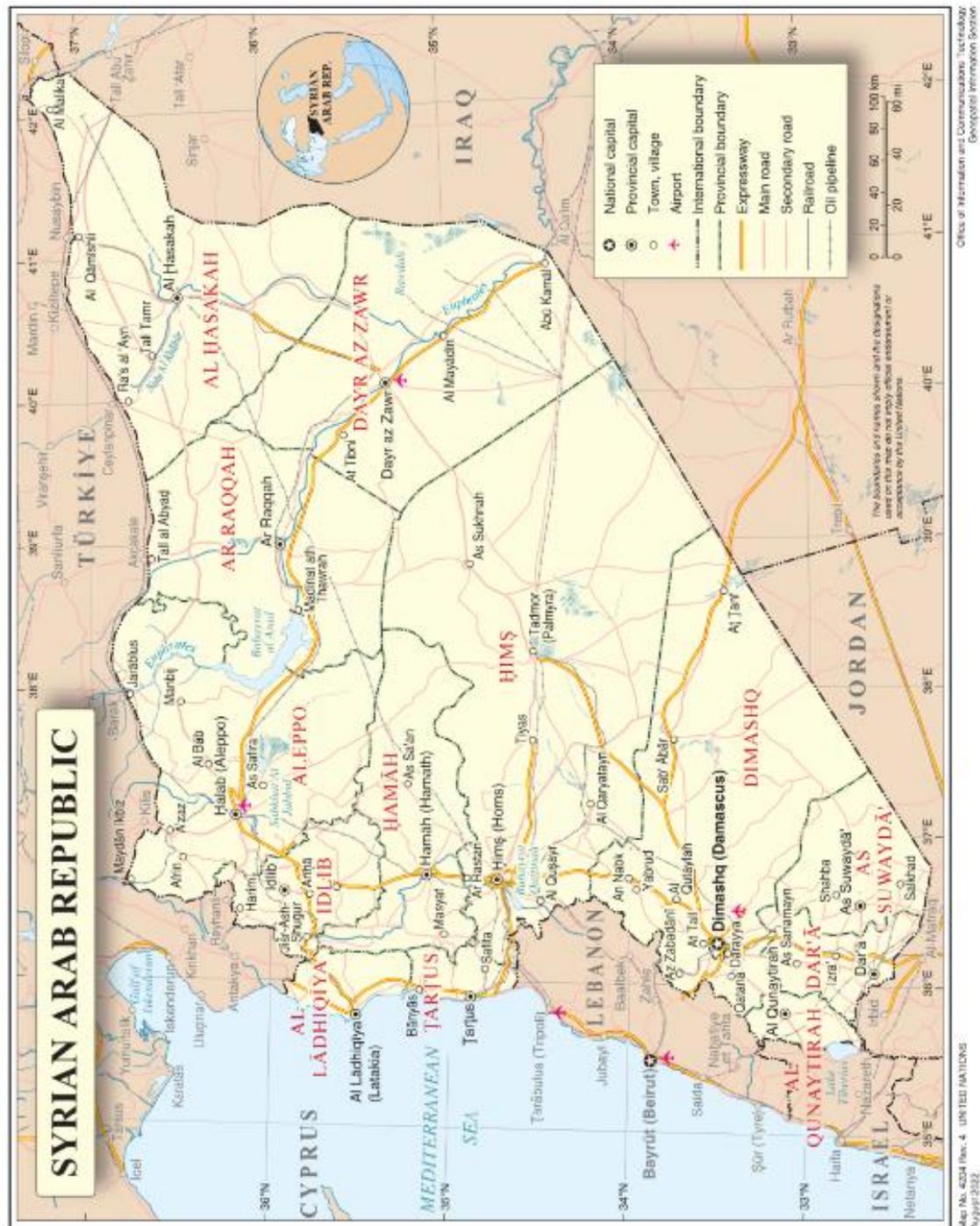
⁴⁴ Voir <https://fscluster.org/sites/default/files/2025-01/WFP%20Syria%20Emergency%20Response%20External%20Situation%20Report%232%2027%20December%202024.pdf>.

⁴⁵ Voir <https://www.unocha.org/publications/report/syrian-arab-republic/whole-syria-flash-update-no-4-recent-developments-syria-10-december-2024>.

⁴⁶ Voir <https://reporting.unhcr.org/syria-situation-crisis-regional-flash-update-8>.

Annexe I

Carte de la République arabe syrienne



Annexe III

Communiqués de presse publiés par la Commission depuis la fin de novembre 2024

1. The Commission has issued several press releases since December, calling on the new authorities to break the cycle of violence and serious violations of human rights and humanitarian law that has affected Syria for over 14 years, and to usher in a new rights-respecting era. To ensure truth and justice for victims of such violations and to ascertain the fate of missing relatives, it has called for safeguarding and preserving documentation and evidence, including in former detention facilities and in mass graves. Syrian civil society, supported by the international community, can and must play a central role in these efforts, for which a continued expansion of Syria's civic space is key. As hostilities continue in the north and north-east of the country, the Commission has also called on all parties in the conflict to protect civilians and comply with international law, and to break the destructive cycle of pillage and plunder that the Commission has previously and frequently documented in the wake of shifts in territorial control and mass displacement. It has also called on the international community to support Syrians to rebuild Syria, including by suspending sectoral sanctions imposed on the former authorities, facilitating rebuilding efforts and ensuring increased levels of humanitarian aid.

2. Links to the press releases, in reverse chronological order, are included in the below list:

‘Web of Agony’: UN Commission’s report unveils depths of former government’s detention crimes during first decade of Syrian war

27 January 2025

English

UN Syria Commissioner underscores solidarity with the Syrian people in a first mission to Syria since the Commission’s establishment

9 January 2025

English

UN Commission of Inquiry team visits Syria, welcomes encouraging signs by new authorities to engage on human rights issues, and urges protection of mass graves and evidence

20 December 2024

English

UN Syria Commission calls for protection of civilians, humane treatment of ex-combatants and the safeguarding of evidence of crimes

16 December 2024

English

Never again: UN Syria Commission urges incoming authorities to break the cycle of violence and usher in new rights-respecting era

08 December 2024

English

Brutality of past years must not be repeated, or Syria will be driven onto a new trajectory of atrocities, warns UN Commission

03 December 2024

English